

# Evolution du baromètre CFE-CGC Stress/Printemps 2009

## Un baromètre qui démontre plusieurs choses

### ***1 : La pertinence et la permanence des grandes causes de stress***

#### **- L'importance des effets du stress**

L'importance des effets du stress sur les personnes et leur vécu : 69 % se sentent tendues, crispées, 57 % s'inquiètent, 51 % se découragent et 47 % ont mal au dos (ou en ont plein le dos) !

Ces chiffres sont malheureusement stables.

L'envie de quitter le travail à cause du stress (35 %) et l'idée de quitter par un départ en retraite anticipé (22 %) ne sont pas des signes médicaux mais révèlent tout aussi bien une situation intolérable que l'on envisage de quitter.

#### **- Les facteurs professionnels sont très lourds**

La charge de travail (77 % l'estiment de plus en plus lourde) et le manque de temps (58 %) sont toujours à des valeurs aussi hautes de même que l'absence de reconnaissance (47 % de négatif), la perte de sens (36 % de négatif) et dans une certaine mesure l'autonomie grignotée avec les nouveaux outils NTIC.

#### **- Le contexte humain est très prégnant**

Les contraintes éthiques (30 %), émotionnelles (69 %) et relationnelles (42 % se sentent en situation de concurrence avec les collègues) sont toujours à des valeurs aussi élevées ; le niveau d'incertitude reste à un point très élevé (66 % de personnes incertaines sur la stratégie et les choix de l'entreprise), ce qui est d'autant plus surprenant que l'on a jamais autant parlé de communication dans les entreprises !

### ***2 : Des évolutions qui font espérer une évolution positive***

#### **- La prise en compte du stress par les entreprises**

La prise en compte du stress par les entreprises n'a jamais atteint un score aussi élevé : 23 %. Pour rappel, 14 % en 2004 !

#### **- La qualité du dialogue social français**

La qualité du dialogue social français est classé en dernier au niveau européen, mais il s'améliore de 4 points.

### ***3 : Les effets de la crise sont bien présents***

- **La crainte de perdre son emploi** a pris dix points en dix-huit mois,
- **Des mesures indirectes**, comme le sentiment d'être exposé à un risque financier important ou la montée des scores de la rubrique « sentiment d'être en situation de harcèlement moral, de se faire rudoyer publiquement ou le fait d'être en concurrence avec les collègues », qui progressent sont des indices indirects d'une tension dans l'entreprise qui n'est plus éloignée de la violence,

- La régression de six points du score relatant que **l'origine du pouvoir dans l'entreprise** est en relation avec «ce que l'on est capable de faire» par rapport à l'impact du réseau relationnel impressionne.

#### **4 : De nouveaux indices intéressants : la langue utilisée et la contrainte du « face au public »**

##### **- La contrainte langagière**

La contrainte langagière, c'est-à-dire le fait de devoir s'exprimer dans une langue qui n'est pas sa langue maternelle concerne 52 % des personnes, dont 25% de manière intense.

##### **- La contrainte du face à face**

La contrainte du face à face avec le public, dont on sait qu'il est facteur de stress concerne 65 % des personnes, dont 38 % de manière intense.

##### **- les critères liés aux zones élevées de stress**

Les critères les plus déterminants pour être dans la zone la plus élevée sont :

- le fait d'être un homme,
- d'être dans une entreprise publique,
- d'être dans le service de fonction « personnel/communication », puis « production » (industrielle et chantier), enfin « enseignement/formation » et « commercial »,
- le fait d'être dans une entreprise de plus de 500 salariés et encadrant plus de vingt personnes.

#### **Conclusion:**

Un baromètre qui constate l'importance du phénomène, la nécessité de sa prise en compte au delà des déclarations et des chartes de bonnes intentions.

Cela confirme bien les positions de la CFE-CGC réclamant que les conditions de travail psychiques, cognitives et sociales soient considérées au même plan que le poids des charges à soulever ou le nombre de décibels A auxquels sont exposés les salariés.

Cela assoit la réclamation de la CFE-CGC que les effets du stress soient correctement indemnisés et au minimum au niveau de la maladie professionnelle.

Bernard Salengro  
Secrétaire national CFE-CGC  
(mars 2009)